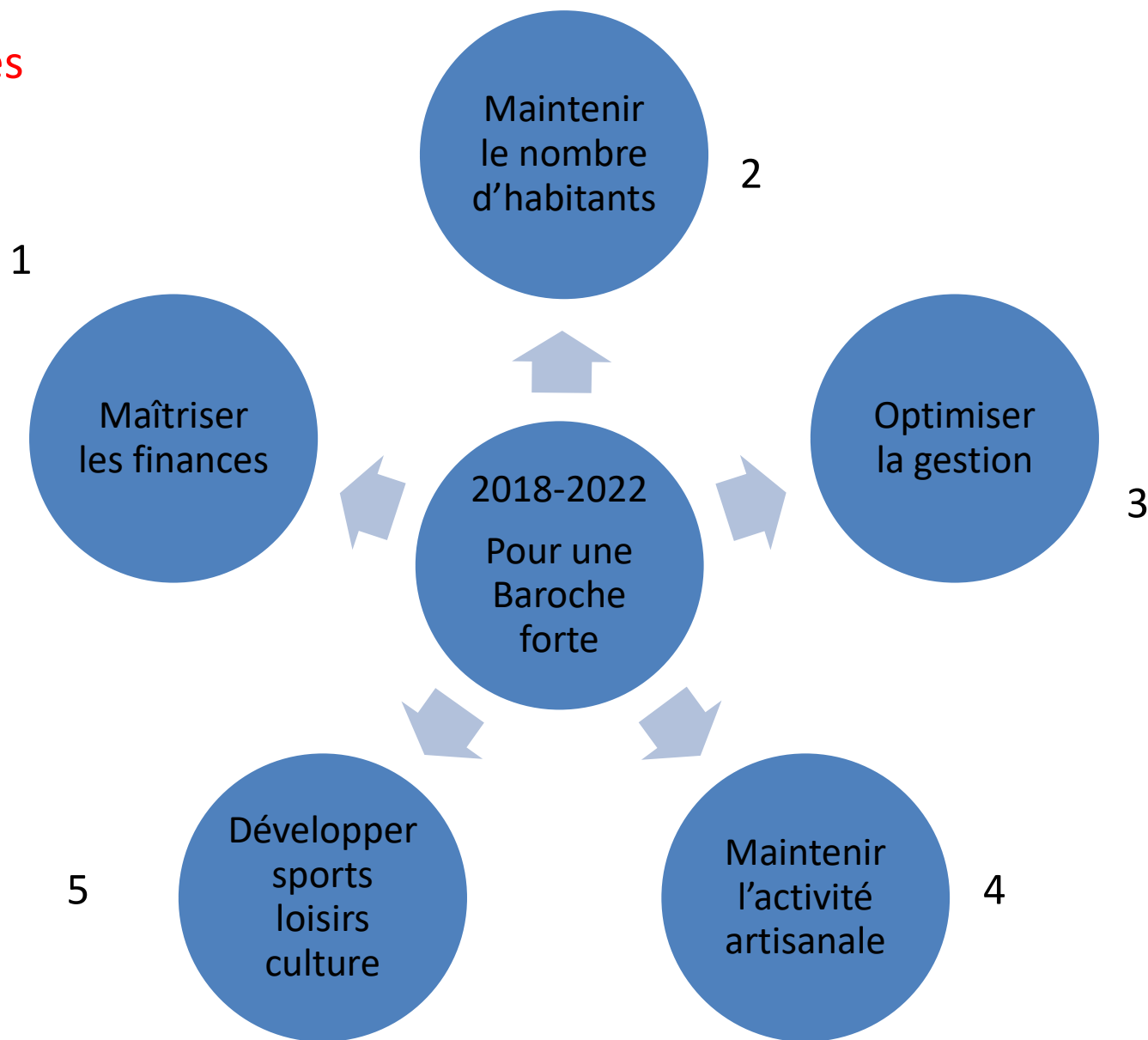


Législature 2018-2022

Principaux axes



Législature 2018-2022

Objectifs



Législature 2018-2022

Moyens pour y parvenir:

1. Finances

Adapter la comptabilité communale au système comptable MCH2, qui permettra au citoyen de mieux comprendre la comptabilité communale.

- Faire un plan financier.
- Lister les travaux importants et fixer des priorités.

2. Population:

Démarrer le nouveau PAL, intégrer la population (création d'une commission), optimiser les bâtiments, se vendre par les médias, garantir des infrastructures pour la famille. Politique familiale forte (crèche, subventions aux primes maladie des enfants), maintenir les centres de village.

3. Gestion:

Rencontrer régulièrement les commissions et les sociétés. Communiquer régulièrement et clairement par tout-ménage et par le site internet. Gérer le patrimoine bâti de manière efficace (investissement / désinvestissement).

Législature 2018-2022

Moyens pour y parvenir:

4. Activité économique

Le secrétariat et le Conseil communal sont disponibles pour les entreprises locales.

Maintenir une pression fiscale faible.

5. Cadre de vie

Maintenir les activités et installations sportives: foot, triathlon, etc.

Meilleure gestion des déchets avec un système durable.

Maintenir les réseaux pédestres, les promouvoir.

Poursuivre les sorties et activités avec la population (les personnes âgées, les écoles, camps de ski, sorties, courses d'école)

Législature 2018-2022

Mise en pratique:

1. Finances et personnel:

- Etudier la marge de manœuvre au niveau financier. Optimiser les crédits.
- Interagir avec la commission des finances.
- Préparer le passage au MCH2.
- Provisionner pour l'entretien des installations (réservoirs / bâtiments).
- Etudier le financement à moyen terme.

2. Développement économique, social:

- Créer une commission non permanente du PAL.
- « forum de présentation des différents enjeux du PAL » avec la population avec quelques intervenants du Canton.
- Inviter la commission responsable des personnes âgées et préparer des planning sur 5 ans (finances).
- Suivre les besoins de la crèche. Améliorer la politique familiale.

Législature 2018-2022

3. Communication et organisation

- Préparer le tout-ménage avec le Conseil (par dicastère).
- Suivre le site internet, le dynamiser.
- Préparer un agenda communal annuel pour définir les dates d'Assemblée, convocation de commissions et autres invitations de sociétés.

4. Forêt

- Préparer un plan d'entretien des chemins sur plusieurs années.
- Etudier les possibilités de réduction des coûts.
- Etudier la possibilité d'améliorer l'offre en chemins pédestres et vélo.

Législature 2018-2022

5. Eau

- Suivre le PGA (Plan Général d’Alimentation en eau potable) et adapter les règlements des eaux.
- Préparer les futurs travaux selon le PGA.
- Améliorer le réseau, suivre l’entretien régulier, mise en place de procédures en cas de crise.
- Suivre le projet Toulière et la mise en conformité des habitations hors zone.
- Planifier l’entretien des cours d’eau.

6. Gestion des déchets

- Etudier le système de ramassage des encombrants (privé ou public).
- Adapter le règlement des déchets et la tarification selon les besoins.

7. Manifestations, sociétés et culture

- Développer le lien entre les sociétés sportives et la commune (Foot- Skater – Gym).
- Développer et revaloriser le projet de la zone touristique du col des Rangiers.

Législature 2018-2022

8. Cimetière

- Remettre à jour le règlement des cimetières.
- Définir des objectifs d'entretien sur 5 ans.

9. CSB (Commission d'école)

- Interagir avec la commission d'école.
- Planification des classes et du personnel.

10. Travaux publics

- Etudier les futurs projets (Toulière).
- Définir les investissements nécessaires ces 5 prochaines années.

Législature 2018-2022

11. Chemins communaux, chemins ruraux

- Préparer un plan d'entretien des chemins sur plusieurs années.
- Etudier les possibilités de réduction des coûts.
- Interagir avec la commission des chemins et définir des objectifs.
- Interagir avec la commission bourgeoise.
- Etudier la possibilité d'améliorer l'offre en chemins communaux et ruraux.
- Développer les pistes cyclables et pédestres.

12. Bâtiments communaux

- Définir les besoins de rénovation des bâtiments.
- Définir l'affectation des bâtiments communaux.
- Définir les investissements nécessaires ces 5 prochaines années en lien avec les travaux publics.
- Redéfinir les besoins en bâtiments de la Commune (administration / triage forestier / pompiers / écoles / voyers).
- Inventorier les bâtiments et leurs consommations.

Pour une Baroche forte

Le conseil communal vous remercie
de votre soutien dans la réalisation
de ce plan de législature.